

DESCRIPTIF SOMMAIRE

Construction de Maisons Individuelles – Tranche 1

3, 6, 9 rue de Suède – 37100 TOURS

SCCV TOURS EIFFEL

.....



1) GROS-OEUVRE

1.1- Fondations

. Les fondations en béton armé, seront adaptées à la nature du terrain selon les exigences du bureau d'étude de sol.

1.2- Structure porteuse et murs de façade

. Réalisés en ossature bois de type « MOB » avec une isolation intégrée dans l'âme des murs, ou en ossature béton, ou en maçonnerie selon étude technique et choix du maître d'ouvrage.

1.3- Planchers

. Plancher en ossature bois, ou plancher et béton armé, ou plancher hourdis selon étude béton avec remplissage pour isolation acoustique conforme à la réglementation.

2) FACADES

. Les revêtements de façade, en élévation seront réalisés en enduit suivant localisation sur les plans de l'autorisation d'urbanisme.

3) TOITURE

3.1- Charpente bois :

. Charpente industrialisée ou traditionnelle en bois traité, selon études techniques.

3.2- Couverture :

. Couverture des bâtiments en métal nervuré laqué étanché et/ou dalle béton étanchée suivant localisation sur les plans de l'autorisation d'urbanisme.

4) MAISONS

4.1- Cloisonnements

- . Les parois entre les logements seront en mur en maçonnerie légère ou en cloison type MOB entre logement.
- . Le cloisonnement intérieur des appartements est composé d'un complexe de plaques de plâtre de type placostil ou équivalent, d'une épaisseur de 7 cm.

4.2- Isolation thermique

- . L'isolation thermique des maisons sera adaptée au mode de chauffage, et conforme à la réglementation RT 2012.
- . Elle comprendra notamment :
 - Vitrages doubles et joints d'étanchéité sur menuiseries extérieures.
 - Doublage des murs extérieurs par complexe isolant + plaque de plâtre suivant étude thermique du B.E.T.
 - Revêtement isolant en sous-face des pièces situées sur des locaux non chauffés ou l'extérieur.

4.3- Menuiseries extérieures

- . Les fenêtres et portes-fenêtres seront en PVC ou en aluminium dont le coloris sera en conformité selon le permis de construire, conforme à la réglementation RT 2012, avec un classement A2-E2 minimum.

4.4- Occultation des menuiseries extérieures

- . Les volets roulants à lames PVC seront à commande motorisée pour la baie principale du séjour et manuelle pour les autres pièces.

4.5- Menuiseries intérieures

- . La porte palière sera équipée d'une serrure "3 points" et répondra aux prescriptions du label de sécurité A2P*
- . Les portes intérieures en bois peint seront posées sur huisseries métalliques. Les béquilles seront sur rosace.
- . Les portes de placard de teinte blanche seront coulissantes ou battantes selon plans et dimensions.

4.6- Murs, plafonds et revêtements muraux - Faïences

Murs :

- . Une peinture blanche sera réalisée, mate veloutée et/ou satinée pour toutes les pièces.

Plafonds :

- . Une peinture mate blanche sera réalisée dans toutes les pièces.

Revêtements en faïence :

. Faïence décorative (dimensions 30x60 ou 30x45 ou autres dimensions dans la sélection proposée par le maître d'ouvrage) sur une hauteur de 2,00 m à partir du sol au pourtour du bac à douche ou de la baignoire (coloris au choix du client dans la sélection proposée par le maître d'ouvrage).

Crédence :

. Faïence blanche (dimensions 20x20 ou autres dimensions) de 60 cm de hauteur sur le mur au-dessus du meuble évier.

4.7- Revêtements de sols

. Un revêtement PVC en lés avec plinthes en bois peintes, sera réalisé dans l'ensemble des pièces du logement (coloris au choix du client dans la sélection proposée par le Promoteur).

4.8- Equipement sanitaire

. Les appareils sanitaires seront de teinte blanche et comprendront selon indication sur les plans de vente :

- . Un bac à douche extra plat de marque **JACOB DELAFON** ou équivalent au choix du maître d'ouvrage équipé d'un robinet thermostatique chromé « douche » avec flexible de marque **GROHE** type **Grotherm 800** ou autre choix selon demande du maître d'ouvrage.
- . Une baignoire en matériau de synthèse 90x90 ou autres formats suivant plans de type **JACOB DELAFON** ou équivalent, équipée d'un robinet mitigeur chromé bain/douche de marque **GROHE** type **Grotherm 800** ou autre choix selon demande du maître d'ouvrage, ensemble de douche.
- . Un meuble vasque avec un mitigeur monocommande à disque céramique chromé de marque **GROHE** modèle **BAULOOP**, un miroir, un point lumineux.
- . Un W-C de type **JACOB DELAFON** ou autre choix selon demande du maître d'ouvrage, comprenant un abattant double "rigide", équipé d'un mécanisme silencieux à double chasse à économie d'eau.

Equipement de cuisine (selon représentation sur les plans de vente)

- . Evier en inox 18/10^e avec cuve et égouttoir
- . Meuble sous évier de 120cm en mélaminé blanc à 2 portes et une étagère
- . Robinetterie type mitigeur mono commande à disque céramique chromé de marque **GROHE** modèle **BAULOOP** ou équivalent.

4.9- Escaliers, paliers d'étage, circulations piétonnes :

. L'escalier sera en bois traité, sans contremarche avec implantation suivant plan.

4.10- Equipement électrique et ventilation

- . Conforme à la norme NFC 15 -100.
- . L'appareillage sera de marque **LEGRAND** de type **Célia** ou équivalent.
- . Ventilation mécanique individuelle par bouches d'aspiration dans les pièces « humides » et modules d'entrée d'air dans les pièces « sèches ». Le groupe sera situé en faux plafond dans les pièces humides ou dans les dégagements.

4.11- Equipement de télécommunication

- . Le séjour et la chambre principale seront équipés d'une prise TV.
- . Une sonnette et un carillon seront installés au droit de la porte d'entrée.

4.12- Chauffage et production d'eau chaude

- . Les installations de chauffage et de production d'eau chaude seront conformes aux prescriptions de la réglementation RT 2012.
- . La production du chauffage sera réalisée par une chaudière individuelle au gaz de marque **DE DIETRICH** ou équivalent.
- . Les salles de bains et salles d'eau seront équipées de radiateurs sèche-serviettes.
- . Les appareils émetteurs de chaleurs seront des radiateurs à eau chaude équipés ou non de robinets thermostatiques suivant la localisation.

5) ANNEXES PRIVATIVES

5.1- Terrasses

- . Les terrasses seront réalisées en béton désactivé.

5.2- Parkings

- . Sols : Finition de la couche de roulement par un tapis d'enrobé ou de grave calcaire ou végétalisée.
- . Délimitation au sol : Par peinture au sol ou cloutage acier en pourtour de la place.
- . Système de repérage : Numéro peint au sol ou identifié sur panneau de type plaquette plastique devant la place.

5.3 Jardins

- . Repérage suivant plans Architecte et végétation en pelouse engazonnée et végétaux suivants plans de repérage.

6) PARTIES COMMUNES DU DOMAINE

6.1 - Locaux ordures ménagères :

. Sans Objet. Des bornes d'apport volontaire seront situées à l'entrée de la résidence.

6.2 - Branchements aux réseaux :

. Branchements aux réseaux assainissement, eau potable, électricité, gaz et fibre optique.

. Energie de chauffage : gaz.

6.3 – Espaces verts collectifs :

. Pour l'agrément des habitants de la copropriété, des espaces verts sont aménagés sur les parties communes extérieures de la copropriété.

NOTA :

Les caractéristiques techniques définies par la présente notice sont toutefois susceptibles d'être modifiées par le maître d'ouvrage dans le cas où la fourniture, la mise en oeuvre de certains matériaux d'équipement ou matériel se révéleraient difficiles, impossibles ou susceptibles d'entraîner des désordres et ce pour un motif quelconque (retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'importation, pénurie de main d'oeuvre spécialisée, ...).

Le maître de l'ouvrage aura la faculté de les remplacer par d'autres de qualité au moins équivalente.

Il pourra en outre améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.